**Zeitschrift:** Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

**Herausgeber:** Office fédéral de topographie swisstopo

**Band:** - (2024)

**Heft:** 45

**Vorwort:** Editorial

Autor: Nicodet, Marc

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **Editorial**



Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur

Dans ce numéro de «cadastre», nous vous informons entre autres sur trois projets très différents à bien des égards:

Dans le compte rendu consacré au cadastre des conduites Suisse, on se penche sur les résultats de la consultation qui a porté sur les adaptations juridiques de la loi sur la géoinformation. En effet, dans ce projet, des bases légales doivent d'abord être créées avant de pouvoir commencer la mise en œuvre de la nouvelle tâche commune du cadastre des conduites Suisse. La manière dont ces bases légales doivent être créées ou adaptées, les instances techniques et politiques qui doivent être consultées et les délais à respecter sont définis avec précision. Et ce pour une bonne raison: une base légale ne peut pas être élaborée par un seul service, puis proposée au Parlement pour la mise en vigueur. Il est indispensable de récolter l'avis de tous les organismes concernés pendant le processus législatif, d'adapter les textes juridiques en conséquence et de donner un retour étayé aux avis exprimés. Ainsi, le processus reste transparent et compréhensible et le résultat est susceptible de recueillir une majorité.

Dans l'article consacré au nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV, le canton de Fribourg fait part de ses expériences en tant que canton pilote. L'introduction du DMAV version 1.0 est un projet technique et organisationnel qui concerne bien évidemment tous les cantons. Leurs avis ont d'ailleurs été recueillis par le biais de consultations. Mais, avec plusieurs pilotes, il s'agit de se confronter à la mise en œuvre concrète de ce nouveau modèle de géodonnées pour obtenir des impulsions de natures techniques ou organisationnelles, par exemple en ce qui concerne les différents logiciels qui seront utilisés dans les pilotes. L'élaboration d'une vision de la mensuration officielle ne nécessite pas de suivre une procédure juridique stricte ni d'être testée concrètement dans le cadre de projets pilotes. Deux points sont toutefois importants: Le plus grand nombre possible des organismes impliqués dans la mensuration officielle – de l'administration publique, de l'économie privée, des associations professionnelles - doivent être associés dès le départ à l'élaboration de cette vision. Et il sera primordial de particulièrement soigner la communication à l'issue des travaux du groupe de travail, de largement diffuser cette vision et de l'expliquer à tous les professionnels concernés, par exemple à l'occasion d'une manifestation d'information. C'est la seule manière de parvenir à une vision comprise et soutenue par tous les acteurs de la mensuration officielle.

Et maintenant, apprenez-en plus sur les objectifs d'étape et l'avancement des travaux, non seulement des trois projets déjà mentionnés, mais aussi d'autres activités en lien avec le cadastre helvétique. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à la lecture!

Marc Nicodet, ing. géom. brev. Responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales» swisstopo, Wabern